2009-2010

villa arson nice

école nationale supérieure d'art
centre national d'art contemporain
médiathèque d'art contemporain
résidences d'artistes

20 av. stephen liégeard
f-06105 nice cedex 2
tél. +33 (0)4 92 07 73 73
www.villa-arson.org

UN ETABLISSEMENT ARTISTIQUE D'UN TYPE NOUVEAU

Inaugurée en 1972, la Villa Arson est dès l'origine conçue comme un établissement artistique d'un type nouveau ouvert aux échanges internationaux, dont la grande singularité est de réunir une école supérieure d'art, une médiathèque, un centre d'expositions d'art contemporain et des résidences d'artistes.

Aujourd'hui, la Villa Arson est un établissement public, qui demeure unique en son genre, poursuivant une vocation de formation, de recherche et d'aide à la création tout en ayant la volonté de faire découvrir les pratiques artistiques les plus actuelles à un public diversifié.
Largement ouverte sur l'étranger, la Villa Arson participe activement aux échanges internationaux par de nombreux partenariats avec des institutions étrangères et par l'accueil d'étudiants, de chercheurs et d'artistes.
Dotée d'un service des publics, elle veille aussi à élargir son audience régionale et nationale.
Ses missions sont à la fois distinctes et complémentaires :
- la formation artistique avec un unique département art,
- la production d'oeuvres et d'expositions avec la réalisation *in situ* par le centre d'art contemporain de nombreux projets dans le cadre de la programmation d'expositions et autres manifestations artistiques ;
- l'accueil en résidence d'artistes, de critiques ainsi que d'étudiants dans le cadre d'échanges internationaux au sein d'une quarantaine de studios et de chambres ;
- l'information et la documentation sur l'art contemporain, avec une médiathèque spécialisée.

Implantée sur les hauteurs de Nice, la Villa Arson se présente comme un ensemble architectural érigé au milieu d'un jardin, regroupant l'ancienne demeure du XVIIIe s. de la famille Arson, aujourd'hui enchâssée dans des constructions modernes réalisées dans les années 1970 par l'architecte Michel Marot.
L'édifice bénéficie du label Patrimoine du XXe s.

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LA VILLA ARSON

Elle fait partie des 7 écoles nationales installées en région sous la tutelle de la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture et de la Communication.
Elle accueille environ 200 étudiants, dans un unique département Art, tout au long d'un cursus de 5 ans.
Anciennement Ecole nationale d'Arts Décoratifs, elle a été transformée au milieu des années 1980 en une école entièrement dédiée à l'art contemporain et à ses pratiques les plus expérimentales.

Les orientations pédagogiques, portées par une équipe enseignante composée essentiellement d'artistes, d'historiens et théoriciens de l'art, visent à proposer un parcours progressif sanctionné par 2 diplômes d'Etat : le DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) à l'issue de la 3ème année et le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) au terme de la 5ème année.
La Villa Arson, en tant qu'école, présente la particularité d'offrir à ses étudiants la possibilité de poursuivre leur cursus dans l'immédiate proximité du centre d'art contemporain et de bénéficier de la présence des artistes accueillis en résidence ou invités à réaliser des expositions.

L'école est organisée en ateliers techniques de recherche, d'enseignement et de production qui constituent cinq pôles :
- Pôle peinture, dessin
- Pôle sculpture, installation (bois, métal, céramique)
- Pôle édition, photographie (sérigraphie, lithographie, gravure, publication)
- Pôle numérique (son, infographie, vidéo, photo numérique, web authoring)
- Pôle enseignements théoriques et culture générale (esthétique, histoire de l'art, culture générale, langue anglaise)

À côté de ces ateliers techniques et des cours théoriques en amphithéâtres, les étudiants disposent de vastes ateliers où ils organisent leurs recherches personnelles.

le régime des études

Le cursus dans l'école s'articule en trois grandes étapes :

1ère année : une année d'initiation
En 1ère année, le dessin, la peinture, la sculpture et une initiation aux technologies numériques constituent la base de l'enseignement. Le cours et le suivi de culture générale proposent l'acquisition d'une méthode de travail et de recherche ainsi qu'une approche théorique et historique de l'art.
Le passage en seconde année est conditionné par les évaluations semestrielles.

Années 2 et 3 : une phase-programme avec obtention du Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP)
En 2ème année, à l'approfondissement des enseignements de dessin, de peinture et de sculpture s'ajoutent des cycles de perfectionnement en sérigraphie, lithographie, photographie, vidéo, infographie, son et pratique d'internet.
En 3ème année, l'étudiant débute un projet plus personnel en relation avec les enseignants. L'enseignement de culture générale, esthétique et histoire de l'art, se poursuit au cours de ces deux années. En fin de 3ème année, l'étudiant passe les épreuves du DNAP. Le passage en 4ème année est subordonné à l'obtention du DNAP ainsi qu'à une évaluation du collège des enseignants.

Années 4 et 5 : une phase-projet avec obtention du Diplôme National Supérieur d'Expression plastique (DNSEP)
En 4ème année, l'étudiant poursuit un projet personnel : les différents ateliers techniques sont à sa disposition et il bénéficie d'un suivi individualisé. Il travaille alors avec un directeur de recherche et peut profiter de stages dans d'autres écoles en France ou à l'étranger.
Durant la 5ème année, il met en œuvre des réalisations plastiques qui s'appuient sur la maîtrise pratique et théorique acquise tout au long du cursus. Le DNSEP est délivré par un jury national composé d'enseignants et de professionnels de l'art contemporain. Ce diplôme sanctionne une production plastique réalisée dans l'année. Un entretien avec le jury permet d'évaluer les fondements théoriques et culturels des réalisations présentées.

l'organisation des études

La structure logistique et pédagogique des études s'appuie sur les cinq pôles où sont regroupés les principaux domaines de réalisation proposés par l'école, et s'organise sur 10 semestres.
En termes d'enseignement, cette structure fonctionne selon les modalités suivantes :

- Chaque pôle se subdivise au niveau de l'enseignement en instance d'initiation et de développement : ce sont les ATELIERS MÉDIUMS (AM) destinés particulièrement à accueillir les étudiants de 1ère et de 2ème année (semestres 1 - 4), dont l'objectif pédagogique est d'offrir une pratique des éléments fondamentaux des disciplines enseignées, tant sur le plan technique qu'historique ou conceptuel.
À ce niveau du cursus, cette pratique est encadrée par des cours et des exercices visant non seulement l'acquisition d'une technicité mais aussi d'une compréhension approfondie du médium enseigné comme système de représentation.

- À partir de la 3ème année (semestres 5 - 6) et a fortiori pendant les 4ème et 5ème années (semestres 7 - 10) les ateliers médiums laissent place aux ATELIERS DE RECHERCHE ET DE RÉALISATION (ARR) qui sont des instances d'initiation et de pratique orientées par un projet. L'enseignement est alors encadré de manière différente, l'exercice fait place au dialogue critique avec les enseignants. Il porte aussi bien sur la conception générale du projet que sur son économie matériologique et technique.

- Parallèlement, des ATELIERS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION (ARC) regroupent divers enseignants sur des problématiques spécifiques.
Ils sont accessibles à partir de la 3ème année (semestres 5 - 10).

les échanges internationaux

L'école entretient des liens étroits avec un ensemble d'écoles d'art partenaires à l'étranger de manière à former un réseau qui offre aux étudiants et aux professeurs artistes des possibilités d'échanges, de projets communs, de séjours et de stages ouverts sur divers horizons artistiques.

enseignement supérieur et recherche

La Villa Arson est d'ores et déjà engagée dans la construction de partenariats pouvant déboucher à terme sur des diplômes communs tant avec l'université qu'avec des écoles d'art européennes.
L'occasion est ainsi offerte à certains étudiants de poursuivre au-delà de leurs études artistiques un cursus universitaire les conduisant à l'acquisition de diplômes de haut niveau (DESS, DEA, Doctorat).
Par ailleurs, et dans la logique d'un enseignement supérieur en art, l'école propose plusieurs programmes de recherche (*La forme des idées*, *Critique-essais*, etc.) et s'est dotée depuis 1992 d'une instance de recherche spécialisée en création audio intitulée *Locus Sonus*.
Locus Sonus est un 3ème cycle de type post-diplôme/laboratoire de recherche (BAC + 6) mutualisé sur l'école nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence et l'école supérieure d'art de Marseille. Le cycle d'enseignement *Locus Sonus* s'appuie sur le socle des cursus DNAP/DNSEP et sur les activités nationales et internationales menées par les enseignements respectifs de ces trois écoles. Ce programme de recherche lancé en 2005/2006, en accueillant un groupe d'étudiants inscrits en 3ème cycle, développe deux axes de recherche (Audio & Espaces, Audio & Réseaux) et est coordonné par Jérôme Joy et Peter Sinclair.
http://locusonus.org/.

l'équipe pédagogique en 2008/2009

Coordination des études : Eric Duyckaerts, artiste

Pôle Peinture - Dessin
Frédéric Clavère, artiste, professeur de peinture
Noël Dolla, artiste, intervenant sur l'ensemble des propositions des étudiants
Arnaud Labelle-Rojoux, artiste, professeur de peinture et performeur
Pascal Pinaud, artiste, professeur de peinture et installation
Séraphine Vaneph, enseignante en dessin
Jean-Luc Verna, artiste, professeur de dessin

Pôle Sculpture - installation
Jérôme Basserode, artiste, professeur de sculpture et installation
Frédéric Bauchet, artiste, responsable de l'atelier céramique
Burkard Blümlein, artiste, professeur de sculpture et installation
Thierry Chiapparelli, artiste, responsable de l'atelier métal
Serge Lafontaine, technicien
Bernard Lloze, professeur de volume et construction
Stéphane Magnin, artiste, professeur de sculpture et installation

Pôle Édition – Photographie
Stéphane Accarie, artiste, photographie argentique et numérique
Christian Bertoux, professeur, responsable du studio édition
Jean Brasille, photographe, intervenant en photographie
Nieves Salzmann, artiste, responsable de l'atelier lithographie
Anne Séchet, artiste, responsable de l'atelier sérigraphie
Laurent Septier, artiste, responsable du studio photographie
Moo Chew Wong, artiste, responsable de l'atelier de gravure

Pôle numérique
Julien Bouillon, artiste, infographie, édition
Pascal Broccolichi, artiste, son et installation
Eric Grandbarbe, technicien magasinier
Jérôme Joy, compositeur, studio son, responsable du pôle numérique
Arnaud Maguet, artiste, vidéo, infographie, édition
Christophe Merlet, technicien magasinier
Gauthier Tassart, artiste, professeur de vidéo-infographie
Christian Vialard, artiste, web authoring

Pôle Théorie, Culture générale et Langue
Kaloust Andalian, enseignant d'histoire du cinéma
Claire Bernstein, enseignante en anglais
Judith Delfiner, enseignante en histoire de l'art
Giovanni Joppolo, critique d'art, professeur d'histoire de l'art
Patrice Maniglier, écrivain, philosophe, professeur de culture générale
Joseph Mouton, écrivain, professeur d'esthétique

JOURNEE PORTES OUVERTES

mercredi 11 mars 2009 de 9h30 à 18h

Informations sur le cursus et les études, rencontres avec enseignants et étudiants, visite des ateliers, expositions de travaux d'étudiants, expositions du centre d'art, etc.
En nocturne (18h-21h), performances et concerts organisés par l'Association des étudiants (EVA).
Programme sur www.villa-arson.org

ADMISSION MODE D'EMPLOI

entrer en 1ère année

Les conditions d'admission
Un concours d'entrée est ouvert aux titulaires du baccalauréat et aux lycéens en classe de terminale.
L'admission est effective après la réussite au concours sous réserve de l'obtention du baccalauréat.
Pour les étudiants étrangers, les diplômes obtenus doivent obligatoirement être traduits par un traducteur assermenté et certifiés conformes aux originaux.

Candidature
La fiche d'inscription peut être demandée par courrier adressé au secrétariat pédagogique de la Villa Arson (joindre une enveloppe 16x23 cm affranchie au tarif en vigueur), ou retirée sur place de 9h à 18h, du lundi au vendredi, ou téléchargée sur le site www.villa-arson.org (à partir du mois de février).
Une convocation sera adressée à l'étudiant à la suite de sa demande d'inscription (début mai 2009).
Les droits d'inscription au concours d'entrée 2009 sont fixés à 34 €.

Retrait des dossiers de candidature : du 1er février au 20 mars 2009
Clôture des inscriptions le 1er avril 2009, cachet de La Poste faisant foi.
Le concours d'entrée se déroulera les 13, 14 et 15 mai 2009, sur convocation pour l'un de ces trois jours.

Modalités d'inscription au concours
1 - Les candidats doivent faire parvenir à la Villa Arson : la fiche d'inscription remplie et signée, accompagnée des pièces à joindre indiquées au dos de celle-ci ; une lettre de motivation détaillée présentant l'intérêt du candidat pour des études d'art et ses expériences et connaissances en rapport avec l'art et le monde artistique.
Pour les candidats étrangers, le TCF (test de connaissance du Français) niveau B2 est obligatoire.
2 - Les candidats sont convoqués individuellement pour une épreuve plastique ainsi que pour une épreuve écrite de culture générale et de langue vivante, suivies de l'examen de l'ensemble de leurs travaux personnels (dossier obligatoire) lors d'un entretien avec le jury.
3 - Les admissions sont prononcées en fonction de la qualité de la motivation, des épreuves et des dossiers présentés par chaque candidat, compte tenu du projet pédagogique spécifique de la Villa Arson et des places disponibles.

Résultats
Les résultats du concours d'entrée sont proclamés par affichage à la Villa Arson.
Chaque candidat en est informé personnellement par courrier.
Les candidats admis reçoivent les modalités d'inscription de la rentrée courant juillet.

entrer en 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année

Les conditions d'admission en équivalence
Le passage devant la Commission d'admission est ouvert aux étudiants titulaires des titres correspondants dans d'autres écoles sous la tutelle du ministère de la Culture, soit :
1ère année pour entrer en 2ème année ; Certificat d'Etudes d'Arts Plastiques pour entrer en 3ème année ; Diplôme National d'Arts Plastiques pour entrer en 4ème année ; Certificat d'Etudes Supérieures d'Arts Plastiques pour entrer en 5ème année (il est possible d'accéder à l'école en cours de cursus à partir de l'Université, section Arts Plastiques).
La Commission nationale d'équivalence peut être sollicitée par la Commission d'admission pour certains cas qui s'avèreraient litigieux.

Retrait des dossiers de candidature : du 1er février au 20 mars 2009.
Clôture des inscriptions : le 1er avril 2009, cachet de La Poste faisant foi.
La Commission d'admission se déroulera les 18 et 19 mai 2009, sur convocation pour l'un de ces deux jours.
Les droits d'inscription à cette commission d'admission sont fixés à 34 € pour 2009.

Modalités de passage
Le passage devant la commission nécessite l'examen préalable du dossier du candidat et sa validation par une commission de présélection (qui se réunira le 14 avril 2009).
1 - Les candidats doivent faire parvenir à la Villa Arson : la fiche d'inscription remplie et signée, accompagnée des pièces à joindre indiquées au bas de celle-ci ; un dossier photographique, sur papier, de leurs travaux personnels (non restitué au candidat); le dossier scolaire des années précédentes, mentionnant les crédits ECTS ou unités de valeur et les diplômes obtenus, doit être obligatoirement fourni.
2 - Les candidats inscrits et présélectionnés seront convoqués pour une présentation de leur dossier, l'examen de celui-ci et un entretien avec le jury de la commission d'admission. Les candidats non retenus seront avisés par courrier.
3 - Pour les candidats étrangers, le TCF niveau B2 (Test de connaissance du Français) est obligatoire.
Les admissions sont prononcées en fonction des qualités manifestées par chaque candidat, compte tenu du projet pédagogique spécifique de la Villa Arson et des places disponibles.

Candidats titulaires de diplômes étrangers
Les étudiants titulaires de diplôme(s) étranger(s) et domiciliés à l'étranger doivent envoyer le même dossier qui sera évalué par la commission de pré-sélection.
Ces dossiers ne sont pas restitués.
La date limite de réception du dossier de candidature est fixée au 1er avril 2009.
Les candidats doivent fournir impérativement, au moment de l'inscription, une photocopie de chaque diplôme (bac ou équivalent, études d'art), traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Ils doivent également fournir une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à leur établissement d'origine.
Tout étudiant étranger doit être en possession du TCF niveau B2 (test de connaissance du Français).

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Frais d'inscription
Les droits de scolarité, dont le montant est décidé par arrêté ministériel au mois d'août pour l'année scolaire à venir, ont été fixés à 342 € pour l'année 2008/2009.
Les étudiants ayant obtenu une bourse d'études sont dispensés du versement de cette somme.
Un chèque leur sera demandé au moment de l'inscription et restitué après la commission des bourses si cette dernière se prononce favorablement.

Sécurité sociale
Les étudiants âgés de moins de 28 ans bénéficient du régime de sécurité sociale étudiant. L'affiliation à ce régime est obligatoire et son montant est forfaitaire. Cependant, le choix du centre de gestion (LMDE ou MEP) reste à l'appréciation du candidat.
A titre indicatif, le montant de la cotisation a été fixé à 195 € pour l'année scolaire 2008/2009.
Le paiement des droits d'inscription et l'affiliation à la sécurité sociale s'effectuent au moment de l'inscription administrative, début septembre.

Assurance scolaire
Si l'étudiant ne possède pas d'assurance de type scolaire couvrant les risques de responsabilité civile et individuelle accidents, l'adhésion à l'une des mutuelles étudiants (LMDE ou MEP) est obligatoire (couverture pour l'accès aux ateliers de l'école, les stages en entreprises, les voyages d'études en France et à l'étranger).
L'étudiant devra fournir au moment de l'inscription une attestation d'assurance scolaire couvrant tous les risques.

Bourses d'études et / ou logement étudiant
Les étudiants français ou étrangers, dont les parents déclarent leurs revenus en France depuis au moins deux ans et qui souhaitent obtenir une bourse d'études ou un logement étudiant, doivent obligatoirement à partir de 2009 en faire la demande selon une procédure unique, le Dossier Social Etudiant (DSE).
Les étudiants de la Villa Arson peuvent prétendre à un logement universitaire dès la 1ère année, selon les places disponibles au CROUS et les ressources de leurs parents.

Ces demandes sont à effectuer du 15 janvier au 30 avril 2009 sur www.crous-nice.fr
CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et sociales)
18 avenue des Fleurs à Nice,
tél. +33 (0)4 92 15 50 65.

La Villa Arson met en outre à la disposition des étudiants 20 chambres. Les demandes d'hébergement sont soumises à la décision d'une commission qui se réunit début juillet.
Les demandes sont à faire auprès du secrétariat pédagogique immédiatement après les résultats.

VILLA ARSON NICE

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication
(Délégation aux arts plastiques et Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur)

La Villa Arson reçoit le soutien du Conseil général des Alpes-Maritimes,
du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Ville de Nice.

20 avenue Stephen Liégeard F-06105 Nice cedex 2
www.villa-arson.org

téléphone +33 (0)4 92 07 73 73
fax +33 (0)4 93 84 41 55

Accès
En tramway : Direction Las Planas, arrêt Le Ray (puis 10 mn à pied)
En bus : n° 7, arrêt Deux avenues
Tous les itinéraires, horaires et tarifs sur www.lignedazur.com
En voiture : autoroute A8, sortie Nice nord
Depuis la promenade des Anglais, suivre boulevard Gambetta puis boulevard Cessole
Plan de la ville sur www.plan-nice.org

Directeur général : Alain Derey
Coordination des études : Eric Duyckearts
Directeur du centre d'art : Eric Mangion

Secrétariat Pédagogique
téléphone +33 (0)4 92 07 73 70 / 73 75
Nathalie Balmer et Murielle Barrabino
ensa-nice@villa-arson.org